

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CAUSSES et
VALLÉE de la
DORDOGNE
communauté de communes



Communauté de Communes
Causse et Vallée de la Dordogne
(CC CAUVALDOR)

Enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Causse et Vallée de la Dordogne

du lundi 08 février au vendredi 12 mars 2021

Siège de l'enquête : CC CAUVALDOR - Bramefond - 46200 SOUILLAC

Caractéristiques principales :

En application de l'article L. 600-9 du Code de l'urbanisme, ainsi que du jugement rendu par le Tribunal administratif de Toulouse, la Communauté de communes procède à la régularisation de la délibération d'approbation du SCoT, ordonnée par le Tribunal dans le cadre d'une procédure de modification de droit commun.

Le projet de modification a pour objet la suppression, dans les cartes du document, du tracé correspondant au tracé T3 de la « Voie d'avenir ».

Des informations peuvent être demandées à Raphaël DAUBET, Président de la CC CAUVALDOR responsable du projet.

Durée de l'enquête : 33 jours : du lundi 08 février (ouverture à 9h30) au vendredi 12 mars 2021 (clôture à 13h).

Consultation du dossier, observations et propositions : Chacun pourra demander communication du dossier à ses frais, ou consulter les pièces du dossier, notamment pendant toute la durée de l'enquête :

- en support papier dans chacun des pôles visés en bas de page, aux jours et heures habituels d'ouverture (un accès gratuit au dossier y sera également garanti sur un poste informatique).

- par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes (www.cauvaldor.fr)

Chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Par écrit sur l'un des registres d'enquête accessibles dans chacun des sites (*visés en bas de page*).

- Par courrier au siège de l'enquête : M. Luis GONZALEZ – Commissaire enquêteur Modification n°1 SCOT CAUVALDOR » – Bramefond – 46200 SOUILLAC

- Par courrier électronique à l'adresse dédiée : modificationscotcauvaldor@gmail.com

- Lors des permanences du commissaire enquêteur oralement ou par écrit, qui auront lieu :

- Lundi 08 février 2021 à Vayrac, Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne - 6 avenue de Saint-Céré – 46110 VAYRAC, de 09h30 à 13h00,
- Mercredi 24 février 2021 à Souillac, Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne – Bramefond – 46200 SOUILLAC, de 13h30 à 17h00,
- Vendredi 12 mars 2021 à Vayrac, Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne - 6 avenue de Saint-Céré – 46110 VAYRAC, de 09h30 à 13h00.

A l'issue de l'enquête publique :

- le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant 1 AN à compter de la clôture de l'enquête au siège de la communauté de communes CAUVALDOR à SOUILLAC, et à la Direction Aménagement de l'Espace de la CC CAUVALDOR à VAYRAC (*adresses et horaires en bas de page*), sur son site internet (www.cauvaldor.fr).

- le Conseil communautaire de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne, sera amené à se prononcer, par délibération, sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Causse et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), en sa version définitive, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions et rapport du commissaire enquêteur.

Siège CC CAUVALDOR :
Bramefond - 46200 SOUILLAC
Ouverture au public du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

CC CAUVALDOR – Direction Aménagement de l'Espace :
6 avenue de Saint-Céré – 46110 VAYRAC
Ouverture au public du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

